

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1169

Est par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

Que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le 12 janvier 2016, a adopté le règlement n° 1169, intitulé : « **Tarification relative à l'obtention de certificats, de permis et tout autre document dispensés par le service d'urbanisme** ».

L'objet de ce règlement vise à établir une nouvelle tarification consistant dans l'exigence de façon ponctuelle, d'un prix pour l'obtention d'un certificat, d'un permis et tout autre document dispensés par le service d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Sophie aux fins de financer une partie de ce service.

Cet avis constitue l'avis de publication du règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 15^e jour
du mois de janvier de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 15 janvier 2016 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville
Pavillon Roland-Guindon
Dépanneur chez Tom, quartier New-Glasgow

Site internet : www.stesophie.ca, la date de la diffusion peut être différente

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,
Ce 15^e jour du mois de janvier de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier